

SCCV 3J MONDEVILLE 1
Société Civile de Construction Vente
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : CAEN (14000)
9, rue Sadi Carnot
R.C.S. CAEN 978 229 649

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE
UNIQUE
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2024

Le 9 décembre 2024, à 8 heures, l'associée unique de la SCCV 3J MONDEVILLE 1, au capital de 1.000 Euros, (ci-après désignée « **la Société** ») : la société 3J PROMOTION, a pris au siège social, les décisions extraordinaires suivantes, relatives à l'agrément d'un cessionnaire et à la mise à jour consécutive des statuts.

Monsieur Sébastien JEAN, en sa qualité de Gérant de la Société GROUPE SJEAN, elle-même Président de la Société 3J PROMOTION, elle-même Gérant de la Société, préside la séance.

La société GROUPE JEAN, représentée par son Président, Monsieur Claude JEAN, pressentie en qualité de nouvelle associée, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions.
- Le projet de statuts mis à jour de la société.

Monsieur le Président déclare que les documents prévus par la réglementation en vigueur et qu'il énumère, ont été régulièrement communiqués à l'Associée unique.

L'Associée unique lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour extraordinaire :

- Cession par la société 3J PROMOTION de 490 parts sociales – Agrément.
- Mise à jour des statuts en conséquence.
- Pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, les décisions suivantes à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE DECISION. CESSIION PAR LA SOCIETE 3J PROMOTION DE 490 PARTS SOCIALES – AGREMENT

L'Associée unique, après avoir pris acte de la déclaration de l'Associée unique et du gérant aux termes de laquelle ils reconnaissent chacun avoir reçu les notifications prévues par la loi et les statuts sur le projet de cession de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (490) parts sociales, numérotées de 1 à 490 que la Société 3J PROMOTION détient dans le capital de la Société à la Société GROUPE JEAN (*Société par Actions Simplifiée au capital de 25.000.000 Euros, dont le siège social est sis à PARIS (75016), 83 avenue Foch, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 803 076 652*), décide d'autoriser la présente cession de parts sociales et d'agréer le cessionnaire : la société GROUPE JEAN en qualité d'associée dans les proportions dites ci-dessus conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

Monsieur le Président rappelle que la cession sera opposable à la société, par transfert sur ses registres.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

INTERRUPTION DE SEANCE

La séance est interrompue et il est procédé à la cession de 490 parts sociales que la société 3J PROMOTION détient dans le capital de la Société, ainsi qu'à la mise à jour des registres

DEUXIEME DECISION – MISE A JOUR DES STATUTS EN CONSEQUENCE

L'Associée unique, à la suite de la décision qui précède, décide de mettre à jour les articles 6 et 7 de la Société, de la manière suivante :

« Article 6. – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL »

Il est ajouté l'alinéa suivant :

« Acte sous seing privé en date du 9 décembre 2024 – Cession par la société 3J PROMOTION.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 décembre 2024, la société 3J PROMOTION, a cédé QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (490) parts sociales, numérotées de 1 à 490, qu'elle détenait dans le capital de la Société à la société GROUPE JEAN. »

Et l'article 7 est rédigé comme suit :

« Article 7.- CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

En raison des apports ci-dessus énumérés et des opérations intervenues ultérieurement, le capital social s'élève à la somme de MILLE EUROS (1.000 Euros), divisé en MILLE (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de UN EURO (1 Euro), numérotées de 1 à 1.000 et réparties de la manière suivante :

- **La Société GROUPE JEAN (R.C.S. PARIS 803 076 652)**
*Propriétaire de 490 parts sociales,
 Numérotées de 1 à 490, ci*
490 PARTS SOCIALES

 - **La Société 3J PROMOTION (R.C.S. CAEN 898 417 191)**
*Propriétaire de 510 parts sociales,
 Numérotées de 491 à 1.000, ci*
510 PARTS SOCIALES
-

TOTAL des parts sociales composant le capital social : 1.000 PARTS SOCIALES »

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

DERNIERE DECISION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé, ultérieurement, le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, étant précisé que ce procès-verbal a été signé selon un procédé électronique.

Le Président La Société 3J PROMOTION <i>Représentée par son Président : la Société GROUPE SJEAN, elle-même représentée par son Gérant : Monsieur Sébastien JEAN</i>	Le Secrétaire de séance La société GROUPE JEAN : représentée par Monsieur Claude JEAN, ès qualités.